

**CONFÉRENCE DES PARTIES À L'AMENDEMENT À LA CONVENTION SUR LA
PROTECTION PHYSIQUE DES MATIÈRES NUCLÉAIRES**

Vienne, 28 mars - 1^{er} avril 2022

Ordre du jour

- 1) Ouverture*
- 2) Élection des coprésidents*
- 3) Déclarations des coprésidents*
- 4) Adoption du règlement intérieur*
- 5) Adoption de l'ordre du jour*
- 6) Élection des membres du Bureau*
- 7) Examen des pouvoirs des délégués*
- 8) Programme de travail*
- 9) Déclarations nationales*
- 10) Déclarations des organisations intergouvernementales*
- 11) Séance avec les organisations non gouvernementales*
- 12) Séances thématiques d'examen de l'application et de l'adéquation de la CPPMN amendée
 - i. Dispositions relatives à la protection physique (articles 2A à 4 et annexes I et II)
 - ii. Dispositions relatives à la coopération internationale (articles 5 et 6)
 - iii. Dispositions relatives à la criminalisation (articles 7 à 13, 14.2 et 14.3)
 - iv. Présentation d'informations sur les lois et règlements (article 14.1) et autres dispositions (préambule et articles 1 à 2 et 15 à 23)
- 13) Universalisation*
- 14) Examen du document final de la Conférence
- 15) Adoption du document final de la Conférence*
- 16) Clôture*

** Il a été convenu que les ONG dont la représentation à la Conférence en qualité d'observateur avait été approuvée par les Parties conformément à la règle 7 du projet de règlement intérieur pourraient participer aux séances de la Conférence marquées d'un astérisque.*